

**4 Politique**

**Opération Mamba (Épisode 2)  
Les dessous très troublants des affaires Santullo**

*Dans l'histoire des récents scandales financiers qui ont éclaté au grand public, les affaires Guido Santullo, révélées suite à l'opération de lutte anti-corruption "Mamba" du gouvernement gabonais comme des voiles entachées de souillure, auront été les plus explosives par le volume des sommes en jeu. Un véritable séisme, une affaire d'État. De quoi ressusciter son passé en Guinée où, après avoir cumulé de nombreux procès avec*

*l'État pour des activités sulfureuses, Guido Santullo débarque au Gabon en 2009, caressant le rêve de planer sur des milliards. L'homme d'affaires, véritable "renard" a réussi, malgré les avertissements des autorités de Conakry, le tour de force en créant le groupe Santullo Séricom-Gabon et de rafler à lui seul, au nez et à la barbe des majors du BTP de l'époque ( Socoba, Colas, Entraco, Acciona, etc), une dizaine de marchés publics, de gré à gré, pour plusieurs*

*milliards de francs. Un an après le début de Mamba, plusieurs hauts responsables de l'administration et directeurs d'entreprises sont en détention préventive à la prison centrale de Libreville pour intelligence dans des surfacturations, fraudes douanières et fiscales. Certaines affaires pendantes continuent d'alimenter les chroniques politico-judiciaires. Éclairage.*

**De sulfureuses affaires autour de 420 milliards**

Lin-Joël NDEMBET  
Libreville/ Gabon

*Au centre, des nombreux chantiers à l'origine des pratiques douteuses qui ont éveillé les soupçons de l'appareil judiciaire.*

**LORSQU'ON** parle de l'opération Mamba, l'affaire Santullo, du nom éponyme du franco-italien, Guido, est celle qui agite davantage les passions, tout en suscitant des réactions d'indignation, en raison de son ampleur. En effet, entre 2010 et 2012, le groupement Santullo Sericom Gabon, enregistré au RCCM sous le numéro 2010B09334, obtiendra dix marchés publics ; tous en entente directe, en violation systématique des articles 52-53 du Code des marchés publics, pour un montant total de 420 milliards entièrement porté par le budget de l'État.

**Ces colossales sommes, engagées par les autorités gabonaises,** ont servi à ouvrir sur l'ensemble du territoire de nombreux chantiers routiers et d'infrastructures. Notamment la construction de la route Tchibanga-Mayumba (106 km), du pont (522 m de long) sur la Banio, pour un montant total de 167 milliards de francs, de l'École des officiers d'active de Mandilou, près de Fougamou, pour un montant de 27 milliards, la route Mouila-Ndendé (71 km) pour 82 milliards, la réhabilitation du pont de Kango, 100 m, pour 23 milliards, la route Akiéni-Onga (60 km) pour 60 milliards. Les autres financements concernent les voiries de Ndendé (6,6 km) pour plus de 5 milliards, d'Akiéni (10 km), en raison de 8 milliards, ainsi que celles des lotissements Hippocampe (11 km) à Franceville, 12 mil-



Magloire Ngambia, lors de son audition sur la Loi de finances 2013.

liards, de Mavoundji (8 ha) à Tchibanga pour 1,5 milliard, Bavanga (8 ha) à Mouilla, 1,5 milliard. C'est avec cette manne lui permettant de réaliser son ambition de devenir un major incontournable du BTP au Gabon, que le groupement Santullo se lance dans la réalisation tous azimuts des ouvrages, souvent sans tenir compte des règles de l'art. Mais, il parvient à se faire payer, conformément à certaines clauses des contrats signés, que d'aucuns qualifient aujourd'hui de léonins, car l'État gabonais apparaît bien "floué", à y regarder de plus près. A titre d'exemple, dans ces documents figurent des échéanciers de règlements, toute chose contraignant la partie gabonaise de décaisser les fonds " sans tenir compte du niveau de réalisation des chantiers ". C'est ainsi que sur les 420 milliards de francs, l'État gabonais via le Fonds routier, le Trésor public, la Caisse



Guido Santullo, P-DG de Sericom Gabon.

de Relance, la Caisse de dépôts et consignations (CDC), a déjà payé, à ce jour, la bagatelle somme de 204 milliards de francs (en violation des procédures et règlements en vigueur).

**ANOMALIES ET IRRÉGULARITÉS.** Seulement, le litige opposant la République gabonaise à Santullo devant la Cour arbitrale de Paris, est consécutif à une réclamation de cette entreprise de se voir payer 230 milliards de reliquat et intérêts. Ce que les autorités gabonaises contestent en s'appuyant, notamment, sur les anomalies et irrégularités ayant émaillé les contrats signés, pour la plupart, par le ministre gabonais, Magloire Ngambia. De plus, aux fins de garantir cette créance, l'homme d'affaires a obtenu de la justice française la saisie conservatoire de l'Hôtel particulier de Soyecourt, sis au 51 rue de l'université, dans le 7e arrondissement de

Paris et propriété de la République gabonaise. Il a, par ailleurs, tenté de saisir des avions militaires gabonais en maintenance sur le territoire suisse, qui n'ont échappé à cette décision judiciaire que grâce à leur immunité diplomatique. Toutefois, il reste que l'homme d'affaires franco-italien, fort de ses soutiens ou "associés", avait tissé une immense toile autour des cercles décisionnels des finances de notre pays en versant, selon toute vraisemblance, des rétro-commissions, offrant des "cadeaux" à de nombreux hauts responsables. Ce qu'il réfute naturellement, sans véritablement convaincre. Au regard de la gravité des faits, se pose tout naturellement un certain nombre de questions : comment une seule entreprise, sans référence sur le marché local, a-t-elle pu, en deux ans, bénéficier d'un montant aussi élevé de commandes publiques ? Qu'est-ce qui justifie l'absence de l'Agence nationale des grands travaux (ANGT) dans toutes ces opérations ? Qu'a fait l'administration financière, quelle est sa responsabilité ? Qu'est-ce qui explique qu'une société de droit gabonais, qui passe un marché public avec l'Etat, réalisé sur le sol gabonais, puisse se voir autoriser unilatéralement par un ministre de cette République, de porter tout litige devant le Tribunal de Paris ? Des réponses s'imposent, pour mieux comprendre les dessous d'une affaire, qui pourrait être assimilée à un véritable drame économique-financier, dont les principaux acteurs, connus ou supposés, séjournent, déjà à "Sans familles". En dehors, bien évidemment de Guido Santullo lui-même et de quelques membres (Gabonais et étrangers) de sa galaxie.

**Affaire pont de Kango : 21 milliards pour 100 m de réparation**

L-J. N  
Libreville/ Gabon

**EN** milieu du mois de février 2012, une des piles du pont sur le fleuve Komo (Kango) est endommagée par une barge appartenant à un opérateur économique installé dans le département éponyme, soulevant des problèmes de sécurité ayant obligé les autorités à prendre des mesures urgentes, dont la réparation de cet ouvrage construit entre 1973 et 1975. Au départ, le ministère des Travaux publics, à l'époque dirigé par Léon N'Zouba retient la société Sobéa, qui avait déjà fait une étude là-dessus, pour les travaux de réparation. Contre toute attente, en juillet de la même année, le groupement Santullo-Séricom - Gabon, se voit confier les travaux de réhabilitation en six mois, suite à un marché conclu, en violation totale du Code des marchés publics. Montant total de la facture : plus de 23 milliards de francs. Après la restauration par une nouvelle charpente métallique de 80 mètres, la montée des pieux pouvant supporter, nous assure-t-on à l'époque, un choc d'au moins 300 tonnes, sa livraison, au milieu de l'année 2013, est un soulagement pour les usagers, contraints d'emprunter les



Pont de Kango : une forte odeur de surfacturation des travaux.

bacs ou de prendre le contournement de la route de Medouneu. C'est dans ce contexte que sont effectués les décaissements par le Fonds routier, qui aura aboulé 21 milliards sur les 23 au total, en moins d'un an. Le reliquat devant être payé plus tard, mais Santullo n'a jamais revendiqué la somme due. Il aura fallu l'ouverture d'une enquête après le litige intervenu entre l'État et l'homme d'affaires, pour

que les autorités découvrent des éléments de malversations autour du contrat signé, là encore, par Magloire Ngambia, ministre des Travaux publics au moment des faits. Non seulement l'entreprise adjudicataire n'avait donné aucune garantie d'assurance, comme le prévoit le Code des marchés publics, mais en plus, le numéro d'identification fiscal (NIF) qu'elle avait fourni appartenait à une autre société, constituant un cas flagrant de délit de fraude fiscale. Au sujet des paiements, une chose apparaît tout aussi curieuse aux yeux des enquêteurs, qui découvrent que la première demande de paiement a été faite par le ministre des Travaux publics, en lieu et place du directeur général de l'Entretien des routes et aérodromes (DGERA). Pis, plusieurs autres factures payées seraient non conformes et ne reflètent pas les travaux réalisés. Ce d'autant plus que la mission d'audit commise à cet effet évaluera les travaux exécutés à près de 5 milliards. Le niveau de surfacturation étant de l'ordre de 16 milliards de francs. La forte odeur de détournements et autres malversations autour de ce pont a conduit à l'incarcération, à la prison centrale, du directeur général du Fonds d'entretien routier, Patrick Oyaya, et du directeur général de l'Entretien des routes et aérodromes, Grégoire Bayima.